

Charte paysagère du Parc naturel de Gaume PARTIE III – Plan d'actions



Sommaire

Axe 1 - Maintenir l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie	6
1-1 Identifier les éléments qui caractérisent les paysages gaumais	7
1-2 Maintenir la forêt comme élément structurant des paysages gaumais	8
1-3 Inventorier les arbres et linéaires de végétaux remarquables	9
1-4 Maintenir l'espace agricole ouvert en évitant une intensification et une déprise agricole.....	10
1-5 Restaurer d'anciennes parcelles agricoles	11
1-6 Planter des « haies » d'essences indigènes tout en respectant l'identité paysagère.....	12
1-7 Planter des vergers hautes-tiges pour renforcer la biodiversité.....	13
1-8 Préserver et maintenir les cours d'eau et les ripisylves, éléments majeurs dans nos paysages et maillon de la Structure Écologique Principale	14
1-9 Renforcer la qualité écologique du territoire en veillant à respecter les spécificités des paysages gaumais	15
1-10 Maintenir les témoins naturels (ex. karst, mardelles, noues et bras morts, etc.) ou géomorphologiques anthropiques (ex. anciennes carrières) en y évitant des modifications de relief	16
1-11 Suivre l'application de l'étude paysagère de l'aménagement foncier de Rouvroy-Sud	17
1-12 Maintenir l'identité paysagère des villages gaumais et limiter les extensions linéaires	18
1-13 Maintenir les caractéristiques paysagères du bâti traditionnel.....	19
1-14 Préserver les usoirs ouverts	20
1-15 Préserver les murs en pierre sèche	21
Axe 2 – Valoriser et faire connaître les paysages gaumais.....	22
2-1 Valoriser le rôle de la forêt comme élément structurant des paysages gaumais et vecteur de nombreuses ressources	23
2-2 Diffuser la connaissance de l'histoire et des spécificités des paysages agricoles	24
2-3 Faire connaître l'identité des villages gaumais	25
2-4 Cartographier les éléments patrimoniaux des paysages et les faire connaître	26
2-5 Faire connaître le rôle des cours d'eau dans les paysages.....	27

2-6 Faire connaître les points de vue panoramiques remarquables et les paysages plus « intimes » aux habitants et touristes	28
2-7 Développer des équipements d'information et de sensibilisation relatifs aux paysages.....	29
2-8 Faire découvrir les paysages et patrimoines spécifiques par des balades guidées	30
2-9 Mettre en place de nouveaux itinéraires de découverte du paysage en campagne et en forêt pour tous publics	31
2-10 Mettre en place un observatoire du paysage	32
Axe 3 – Gérer la dimension paysage dans l'organisation du territoire	33
3-1 Actualiser les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et Points et Lignes de Vue Remarquables (PLVR).....	34
3-2 Participation du PNG au suivi de la mise en place d'outils d'aménagement du territoire	35
3-3 Remises d'avis du PNG sur les demandes de permis ayant un impact paysager.....	36
3-4 Évaluer l'impact paysager de la mise en œuvre des Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC)	37
3-5 Accompagner l'intégration des bâtiments d'activité dans le paysage.....	38
3-6 Accompagner l'intégration des grands bâtiments non résidentiels à l'intérieur des tissus villageois	39
3-7 Accompagner l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles dans le paysage.....	40
3-8 Créer des aménagements paysagers le long des routes.....	41
3-9 Gérer les panneaux publicitaires.....	42
3-10 Accompagner l'intégration des antennes relais de communication et des pylônes dans le paysage	43
Axe 4 – Enjeux énergétiques et gestion du paysage	44
4-1 Respecter l'architecture traditionnelle lors des projets de mise à jour énergétique	45
4-2 Développer des énergies renouvelables intégrées dans le paysage.....	46
4-3 Anticiper le développement des parcs éoliens sur le territoire du Parc et leur impact sur les paysages et la biodiversité.....	47
4-4 Intégrer les panneaux photovoltaïques dans le paysage	48
5. Synthèse des actions	49
1. Synthèse des priorités	49
2. Synthèse des actions liées à la cartographie	51
6. Acronymes et définitions.....	52

7. Annexes	54
1. Territoires et faciès paysagers.....	54
2. Plan de gestion du Parc naturel de Gaume	55
3. Les réunions participatives dans le cadre de la réalisation du Plan d’actions	58

L'analyse contextuelle de la charte paysagère, à travers les analyses descriptive, évolutive et évaluative du territoire, a mis en évidence les richesses paysagères du PNG, ses atouts mais aussi ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces et a permis de dégager 4 grands enjeux paysagers principaux, déclinés en sous-enjeux :

- ENJEU PRINCIPAL 1 : Maintien de l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie (EP I)
- ENJEU PRINCIPAL 2 : Connaissance et valorisation des paysages gaumais (EP II)
- ENJEU PRINCIPAL 3 : Gestion de la dimension paysagère dans l'organisation du territoire (EP III)
- ENJEU PRINCIPAL 4 : Enjeux énergétiques et gestion du paysage (EP IV)

Ce sont ces 4 grands enjeux qui sont la base de la définition des recommandations visant à protéger, gérer et aménager le paysage.

Le plan d'actions ci-dessous découle des enjeux et recommandations définis.



Les actions définies sont mises en lien avec les objectifs stratégiques du Plan de gestion du PNG et les territoires et faciès paysagers concernés.



Axe 1 - Maintenir l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie

1-1 Identifier les éléments qui caractérisent les paysages gaumais

Priorité 1

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dresser une cartographie présentant les éléments majeurs identitaires des paysages gaumais à préserver : cuestas, bandes boisées sommitales de fronts de cuestas, auréoles villageoises, terres labourables, terrassettes, plaines alluviales, noues et bras morts, sites géomorphologiques anthropiques et naturels, etc. - Faire reconnaître ces éléments afin de les protéger : conférences, publications, émissions tv et radio locales. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les caractéristiques identitaires globales des paysages gaumais par la gestion des éléments qui les caractérisent. - Renforcer la gestion des éléments marqueurs du paysage gaumais.
		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Réaliser des outils de connaissance et de gestion des paysages</p>
<p>Outils à mobiliser : Système d'Information Géographique (SIG) Plan de secteur Conférences, publications, émissions Atlas des paysages de Wallonie - Ensemble des côtes lorraines</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : Administrations, Guides nature, CPDT</p>
<p>Durée : 1 an</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p>	
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

1-2 Maintenir la forêt comme élément structurant des paysages gaumais

Priorité 2

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à insérer un critère paysager dans le cadre des labellisations forestières. - Impliquer le PNG sur les décisions majeures en forêt entraînant un impact paysager : cibler une protection paysagère sur les parcelles forestières à enjeu paysager fort, en particulier celles en sommet de front de cuesta qui sont les plus en vue et visuellement les plus structurantes dans les paysages gaumais. - Proposer que le Parc naturel se positionne en partenariat du DNF pour assumer la composante paysagère dans les Plans de gestion forestiers. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les caractéristiques identitaires globales des paysages gaumais par la gestion des éléments qui les caractérisent. - Maintenir en place les forêts anciennes de sommets de fronts de cuestas.
<p>Outils à mobiliser : Plan de secteur</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Réaliser des outils de connaissance et de gestion des paysages</p>
<p>Durée : En continu</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG / DNF ?</p>	<p>Partenaire(s) : DNF, Communes</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : 13031 – 13032 – 13070</p>	

1-3 Inventorier les arbres et linéaires de végétaux remarquables

Priorité 3

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Identification, inventaire et cartographie des arbres remarquables et identitaires (arbres plantés ou rudéraux des bords de route, arbre ou groupe d'arbres accompagnant le petit patrimoine, les horlés, etc.). - Établir une liste d'essences identitaires ou symboliques, spécifiques à la Gaume. - Définir des endroits intéressants d'un point de vue paysager et écologique pour replanter des arbres isolés, des alignements d'arbres ou bosquets. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les caractéristiques identitaires globales des paysages gaumais par la gestion des éléments qui les caractérisent (recommandation déclinée dans les points suivants). - Renforcer la gestion des éléments marqueurs du paysage gaumais.
Outils à mobiliser : Inventaire du DNF, Formulaire d'arbres et linéaires de végétaux remarquables		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Réaliser des outils de connaissance et de gestion des paysages
Durée : 3 ans	Porteur(s) de l'action : PNG	Partenaire(s) : DNF, Communes, FRW, CLDR, CCATM
Sources de financements : Frais de personnel PNG Subvention « Plantation » - Yesweplant de la Région wallonne Petit Patrimoine Populaire Wallon	Échelle : Pluricommunale (PNG)	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous

1-4 Maintenir l'espace agricole ouvert en évitant une intensification et une déprise agricole Priorité 1

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Informer, sensibiliser et accompagner les agriculteurs dans une stratégie de développement d'une agriculture durable. - Mise en place des mesures agro-environnementales (MAE). - Suivi des MAE et communication. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les politiques de renforcement de la biodiversité avec l'objectif de maintien des paysages ouverts. - Favoriser l'agriculture extensive et biologique. - Favoriser les Mesures agro-environnementales (MAE) qui servent le projet paysager gaumais (privilégier les bandes messicoles, encadrer la création de nouvelles « haies » et de linéaires de végétaux, etc.). - Attribuer les locations publiques à une agriculture respectant les conditions paysagères énoncées dans les différentes fiches.
Outils à mobiliser : Mesures agro-environnementales, Natura 2000		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 3 O.S 5 Faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations
Durée : 5 ans ?	Porteur(s) de l'action : Natagriwal	Partenaire(s) : PNG, SPW, DNF, Communes,
Sources de financements : Plan Wallon de Développement Rural ?	Échelle : Pluricommunal (PNG)	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous

1-5 Restaurer d'anciennes parcelles agricoles

Priorité 1

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les agriculteurs dans leur transition vers des pratiques agricoles plus extensives adaptées à leur propre situation. - Encourager la restitution à l'agriculture des parcelles agricoles enrésinées et inclus dans des terres arables de qualité. - Renforcer la qualité biologique de terrains agricoles dégradés, améliorer le maillage écologique, creuser des marres, etc. - Conseiller les propriétaires et les inciter à l'entretien et à la valorisation des parcelles concernées. - Réouvrir des points de vue. - Rédiger les baux communaux ou conventions avec des clauses environnementales. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les politiques de renforcement de la biodiversité avec l'objectif de maintien des paysages ouverts. - Favoriser l'agriculture extensive et biologique. - Favoriser les Mesures agro-environnementales (MAE) qui servent le projet paysager gaumais (privilégier les bandes messicoles, encadrer la création de nouvelles « haies » et de linéaires de végétaux, etc.).
		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Réaliser des outils de connaissance et de gestion des paysages
Outils à mobiliser : Plans de gestion des sites Natura 2000	Porteur(s) de l'action : PNG + Life intégré BNIP	Partenaire(s) : DNF, Communes, Natagriwal, SPW, Natagora, Ardenne et Gaume, etc.
Durée : 3 ans ou +	Échelle : Pluricommunal (PNG)	
Sources de financements : Projet Agrinew du Gal PNG (finalisé en 2021) Projet Life intégré « Belgian Nature Integrated Project (finalisé en 2022)	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous	

1-6 Planter des « haies » d'essences indigènes tout en respectant l'identité paysagère

Priorité 1

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Élargir le Pack biodiversité avec des conseils paysagers : distribution annuelle de plants, rencontre avec les particuliers et agriculteurs, formations. - Établir une fiche d'explications et de recommandations de la bonne implantation des « haies » dans un paysage ouvert. - Favoriser une taille de haie respectueuse des plants (éviter l'utilisation de l'épareuse). 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la plantation de « haies » tout en maintenant un maillage paysager cohérent respectueux de l'identité : <ul style="list-style-type: none"> • souligner les courbes de niveau dans les pentes ; • accompagner les chemins ; • border les cours d'eau ; • ne pas créer d'enclos spécifiques du bocage.
Outils à mobiliser : Pack Biodiversité		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 1 O.S 1 Accueillir et restaurer la biodiversité
Durée : En cours jusqu'à 10 ans	Porteur(s) de l'action : PNG	Partenaire(s) : DNF, Natagriwal, Communes, SPW Agriculture
Sources de financements : Frais de personnel PNG Subvention « Plantation » - Yesweplant de la Région wallonne	Échelle : Pluricommunale (PNG)	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous

1-7 Planter des vergers hautes-tiges pour renforcer la biodiversité

Priorité 1

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élargir le Pack biodiversité avec des conseils paysagers : distribution annuelle de plants, rencontre avec les particuliers et agriculteurs, formations. - Établir une fiche de sensibilisation et de recommandations sur l'intérêt de la plantation des espèces indigènes à hautes-tiges. - Organiser des formations : plantation des fruitiers, entretien et technique de taille des fruitiers, etc. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la plantation de vergers hautes-tiges. - Recommander systématiquement la plantation d'espèces indigènes favorables à la biodiversité lors de la délivrance de nouveaux permis (selon la liste définie par la RW).
<p>Outils à mobiliser : Pack Biodiversité</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 1 O.S 1 Accueillir et restaurer la biodiversité Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</p>
<p>Durée : En cours tant qu'il y a de la demande</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : DNF, Natagriwal, Communes, SPW Agriculture</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG Subventions de la Région wallonne</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

1-8 Préserver et maintenir les cours d'eau et les ripisylves, éléments majeurs dans nos paysages Priorité 2 et maillon de la Structure Écologique Principale

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier le système hydrologique (cours d'eau + plaines alluviales) à enjeu paysager. - Organiser des rencontres avec les différents gestionnaires de cours d'eau (notamment avec les PARIS = Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée). - Réaliser des inventaires des plantes invasives ripicoles et les gérer ayant un impact sur le paysage. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'érosion des berges. - Fédérer les différents acteurs/gestionnaires intervenant sur les cours d'eau.
		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 1 O.S 1 Accueillir et restaurer la biodiversité Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Outils à mobiliser :	Porteur(s) de l'action : Contrat Rivières Semois-Chiers / PNG	Partenaire(s) : PNG, Services des cours d'eau ?, Communes
Sources de financements : Contrat Rivières Semois-Chiers Frais de personnel PNG	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous	
Durée : 3 ans	Échelle : Pluricommunale (PNG)	

1-9 Renforcer la qualité écologique du territoire en veillant à respecter les spécificités des paysages gaumais **Priorité 1**

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soumettre les propositions de développement et de recomposition écologique à une analyse d'incidence paysagère : <ul style="list-style-type: none"> • au niveau régional, se positionner en partenariat pour la définition d'options en matière de Structure Écologique Principale sur le territoire du PNG ; • dans les actions spécifiques de développement local (aménagement foncier, plantation de « haies », reconversion des parcelles agricoles, etc.). 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que tout aménagement de développement de la structure écologique respecte la structure paysagère fondamentale du territoire du PNG ; - Veiller à orienter toute action de développement de la biodiversité vers un renforcement de la structure paysagère spécifique du PNG.
<p>Outils à mobiliser : SDT</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 1 O.S 1 Accueillir et restaurer la biodiversité Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</p>
<p>Durée : En continu</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : Région wallonne, DNF, SPW Agriculture, SPW Territoire, Communes, Fédération des Parcs naturels</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

1-10 Maintenir les témoins naturels (ex. karst, mardelles, noues et bras morts, etc.) ou géomorphologiques anthropiques (ex. anciennes carrières) en y évitant des modifications de relief

Priorité 2

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les sites géomorphologiques anthropiques et naturels connus et les spécifier au fur et à mesure des informations. - Établir une fiche d'explications et de recommandations sur les différents microreliefs observables dans nos paysages pour leur maintien dans le paysage. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdire le remblaiement et modification de relief du sol de ces sites paysagers à valeur de témoins anthropiques (ex. anciennes carrières) et géologiques (ex. : karst, mardelles, terrassettes, noues et bras morts, etc.).
<p>Outils à mobiliser : Système d'Information Géographique (SIG) Fiche de recommandations</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</p>
<p>Durée : 2 ans</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : PNG, SPW, Communes</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

1-11 Suivre l'application de l'étude paysagère de l'aménagement foncier de Rouvroy-Sud

Priorité 1

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et suivi des travaux et aménagements en fonction des objectifs définis dans le Plan paysage de l'aménagement foncier de Rouvroy-sud (Plan paysage innovant dans le cadre de la mise en place d'un aménagement foncier). 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les politiques de renforcement de la biodiversité avec l'objectif de maintien des paysages ouverts. - Favoriser l'agriculture extensive et biologique. - Favoriser les Mesures agro-environnementales (MAE) qui servent le projet paysager gaumais (privilégier les bandes messicoles, encadrer la création de nouvelles « haies » et de linéaires de végétaux, etc.).
		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Réaliser des outils de connaissance et de gestion des paysages</p>
<p>Outils à mobiliser : Plan d'Aménagement Foncier</p>	<p>Porteur(s) de l'action : DAFOR</p>	<p>Partenaire(s) : Commune de Rouvroy, FRW, PNG, DNF, Natagriwal,</p>
<p>Durée : En cours – 10 ans</p>	<p>Échelle : Sud de la commune de Rouvroy hors Natura 2000</p>	
<p>Sources de financements : Subvention de l'Aménagement Foncier</p>	<p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : 13050</p>	

1-12 Maintenir l'identité paysagère des villages gaumais et limiter les extensions linéaires

Priorité 2

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir une cartographie définissant les périmètres paysagers des villages gaumais pour éclairer les choix d'extensions encore possibles et établir des recommandations. - Hiérarchiser au sein du périmètre paysager villageois les enjeux paysagers liés à l'urbanisation. - Susciter auprès des communes, l'intérêt de mettre en place un Schéma de Développement Communal. - Accompagner les communes dans l'aménagement des entrées de village. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenir, autant que possible, le développement des villages à l'intérieur de leur unité paysagère d'origine. - Favoriser la mise en place de Schéma de Développement Communal ou Schéma de Développement Pluricommunal. - Capter le potentiel des Zones d'Enjeu Communal pour préparer une recomposition paysagère des villages accompagnant l'évolution de la société et de ses modèles. <p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 et 2 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais. Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien.</p>
<p>Outils à mobiliser : Système d'Information Géographique (SIG)</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : Communes, MURLA</p>
<p>Durée : En continu</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p>	
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

1-13 Maintenir les caractéristiques paysagères du bâti traditionnel

Priorité 2

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la diffusion et l'utilisation du « Nuancier pour les façades rurales de la Lorraine belge » édité par la MURLA. - Favoriser la diffusion et l'utilisation du guide « Les fermes-blocs – Recommandations pour leur avenir » édité par la FRW. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la mitoyenneté dans la construction en dent creuse surtout, dans tous les cœurs de villages comme dans leurs extensions. - Maintenir l'enduit sur le bâti traditionnel : suivre les recommandations établies dans « Le nuancier pour les façades rurales de la Lorraine belge » édité par la MURLA. - Respecter les principes énoncés dans le guide sur les recommandations des fermes-blocs édité par la FRW
<p>Outils à mobiliser : « Nuancier pour les façades de la Lorraine belge » « Les fermes-blocs – Recommandations pour leur avenir » Les RGBSR</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 et 2 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais. Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien.</p>
<p>Durée : En continu</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : MURLA, FRW, SPW Territoire, Communes,</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

1-14 Préserver les usoirs ouverts

Priorité 3

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les communes et les citoyens à l'histoire du droit d'usage de l'usoir et des valeurs collectives traditionnelles qu'il véhicule. - Favoriser la diffusion de la charte sur « Les usoirs en Lorraine belge ». 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les usoirs en se conformant aux recommandations sur « Les usoirs en Lorraine belge – Sensibilisation et conseils » édité par la MURLA. - Définir un nombre de places de parking adéquat au contexte urbanistique.
<p>Outils à mobiliser : Charte sur « Les usoirs en Lorraine belge », édité par la FRW « Les usoirs : histoire, pratiques et charte d'usage » - Meix-devant-Virton, édité par la FRW</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 et 2 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais. Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien.</p>
<p>Durée : En continu</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : MURLA, SPW Territoire, FRW, Communes</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

1-15 Préserver les murs en pierre sèche

Priorité 3

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les murs en pierre sèche encore existants. - Établir une fiche de recommandations pour leur préservation. - Organiser des séances de formations, d'informations, conférences, etc. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la gestion des éléments marqueurs du paysage gaumais.
Outils à mobiliser : Système d'Information Géographique Ouvrage « SOS Patrimoine » édité par la FRW		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 et 2 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais. Recomposer l'homogénéité de l'habitat gaumais en intégrant le nouveau dans l'ancien.
Durée : 2 ans	Porteur(s) de l'action : PNG	Partenaire(s) : FRW, CLDR, MURLA, SPW Territoire, FRW, Communes
Sources de financements : Frais de personnel PNG	Échelle : Pluricommunale (PNG)	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous



Axe 2 – Valoriser et faire connaître les paysages gaumais

2-1 Valoriser le rôle de la forêt comme élément structurant des paysages gaumais et vecteur de nombreuses ressources

Priorité 3

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur la gestion et la richesse des forêts gaumaises (installation de panneaux d'information sur la fonction de la forêt, supports et publics cibles diversifiés). - Mettre en place des itinéraires à la découverte de la forêt. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et communiquer sur la gestion en futaie feuillue jardinée, favorable au maintien de nos paysages et bénéfique à la biodiversité.
		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG :</p> <p>Axe 1 O.S 1 Accueillir et restaurer la biodiversité</p> <p>Axe 1 O.S 2 Objectif stratégique 2 : Sensibiliser la population à la biodiversité</p> <p>Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</p>
<p>Outils à mobiliser :</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : DNF, MTG, SI</p>
<p>Durée : 3 ans</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p>	
<p>Sources de financements : Selon appels à projets</p>	<p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

2-2 Diffuser la connaissance de l'histoire et des spécificités des paysages agraires

Priorité 1

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser la connaissance sur les paysages historiques (archéopaysages) de Gaume par la communication et l'édition : réalisation d'un fascicule. - Susciter une réflexion sur l'avenir des paysages ouverts avec le monde agricole. - Coopérer à la réalisation de l'Atlas des paysages de Wallonie - Ensemble des côtes lorraines. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les spécificités historiques des paysages agraires de la Gaume.
<p>Outils à mobiliser : Fascicule / brochure Atlas des paysages de Wallonie - Ensemble des côtes lorraines</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 3 O.S 7 Développer le tourisme nature et culture</p>
<p>Durée : 3 ans</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : SPW Agriculture, Communes, CPDT</p>
<p>Sources de financements : PNG</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

2-3 Faire connaître l'identité des villages gaumais

Priorité 2

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Établir une cartographie des témoins architecturaux et urbanistiques des villages gaumais patrimoniaux (ex. : Chassepierre, Torgny, Gérouville, Lamorteau, Ruelle, Villers-sur-Semois, Willancourt, Buzenol, etc.). - Proposer une actualisation « bottom-up » des PICHE (ajouter une dimension paysagère à cette actualisation). - Développer des outils de communication pour sensibiliser la population sur les villages gaumais identitaires. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur la qualité des villages ou périmètres intérieurs, témoins de l'identité gaumaise. 	
Outils à mobiliser : Fascicule / brochure		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 3 O.S 7 Développer le tourisme nature et culture	
Porteur(s) de l'action : PNG		Partenaire(s) : MURLA, Plus beaux villages de Wallonie, Musées gaumais	
Durée : 3 ans		Échelle : Pluricommunale (PNG)	
Sources de financements : Frais de personnel PNG ?		Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous	

2-4 Cartographier les éléments patrimoniaux des paysages et les faire connaître

Priorité 3

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les éléments du patrimoine immobilier (passé et à venir) ayant une dimension paysagère comme par exemple les ponts, les églises, calvaires, vestiges miniers, murs en pierre sèche, etc. - Étudier des projets de valorisation de ce patrimoine en fonction des opportunités : balades à thème, dépliants, etc. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les éléments architecturaux patrimoniaux des paysages, témoins de l'identité gaumaise.
<p>Outils à mobiliser : Système d'Information Géographique (SIG) Dépliants Inventaires des CLDR</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 3 O.S 7 Développer le tourisme nature et culture</p>
<p>Durée : 2 ans</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : Communes, FRW, CLDR, CCATM, AWaP, CRMSF, Contrat Rivières Semois-Chiers, MTG, SI, etc.</p>
<p>Sources de financements : PNG Appels à projets spécifiques : fondation Roi Baudouin, Loterie nationale, etc.</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

2-5 Faire connaître le rôle des cours d'eau dans les paysages

Priorité 2

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les dépliants mis en place par le Contrat Rivières Semois-Chiers (ex. : brochure sur les affleurements rocheux, etc.). 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le rôle des rivières, de la ripisylve, etc.
		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 3 O.S 7 Développer le tourisme nature et culture
Outils à mobiliser : Panneau, dépliant, brochure	Porteur(s) de l'action : Contrat Rivière Semois-Chiers / PNG	Partenaire(s) : MTG, SI, Communes
Durée : En continu	Échelle : Pluricommunale (PNG)	
Sources de financements : Contrat Rivières Semois-Chiers	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous	

2-6 Faire connaître les points de vue panoramiques remarquables et les paysages plus « intimes » aux habitants et touristes Priorité 1

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Dresser à l'échelle du PNG, une carte reprenant les points de vue aménagés et à aménager ainsi que leur périmètre de gestion pour maintenir ouvert leur angle de vue. - Établir une fiche de recommandations pour l'intégration de tout mobilier depuis un point de vue remarquable. - Créer des aménagements pour les points de vue remarquables et les entretenir. - Identifier des accès de vue vers des points paysagers plus intimes sur les itinéraires de promenades : ouvrir des percées dans la végétation afin de permettre une ouverture sur le paysage par du débroussaillage, de l'élagage, etc. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les points de vue et les aménagements existants, et tendre vers l'aménagement de tous les points de vue remarquables (bancs ou tables de pique-nique ou panneaux d'interprétation, etc.).
Outils à mobiliser : Système d'Information Géographique (SIG) Inventaire Semois-Semoy Panneau Fiche de recommandations		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 3 O.S 7 Développer le tourisme nature et culture
Durée : 3 ans	Porteur(s) de l'action : PNG, MTG ? SI ?	Partenaire(s) : MTG, SI, Communes, CLDR, Contrat Rivière Semois-Chiers, DNF
Sources de financements : PNG Appels à projets spécifiques : fondation Roi Baudouin, Loterie nationale, etc. CGT ?	Échelle : Pluricommunale (PNG)	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous

2-7 Développer des équipements d'information et de sensibilisation relatifs aux paysages

Priorité 2

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser et développer Paysalia, le centre d'Interprétation du Paysage, à Florenville en y développant des animations et des visites guidées relatives à l'ensemble de la Gaume pour différents publics (groupes, écoles, etc.). 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre en produits touristiques valorisant les paysages et les patrimoines. - Entretien des points de vue et les aménagements existants, et tendre vers l'aménagement de tous les points de vue remarquables (bancs ou tables de pique-nique ou panneaux d'interprétation, etc.).
<p>Outils à mobiliser :</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 3 O.S 7 Développer le tourisme nature et culture</p>
<p>Durée :</p>	<p>Porteur(s) de l'action : ?</p>	<p>Partenaire(s) : PNG, MTG, SI, Commune</p>
<p>Sources de financements : ?</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

2-8 Faire découvrir les paysages et patrimoines spécifiques par des balades guidées

Priorité 1

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des balades guidées thématiques à la découverte des paysages et patrimoines de Gaume. - Organiser des formations « paysage » pour les guides nature. - Proposer un module « Paysage » à la formation des guides nature. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre en produits touristiques valorisant les paysages et les patrimoines. - Entretien des points de vue et les aménagements existants, et tendre vers l'aménagement de tous les points de vue remarquables (bancs ou tables de pique-nique ou panneaux d'interprétation, etc.).
<p>Outils à mobiliser : Ouvrage « Territoire en vue » édité par la FRW</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 3 O.S 7 Développer le tourisme nature et culture</p>
<p>Durée : En continu</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG, MTG, SI</p>	<p>Partenaire(s) : PNG, Communes, Guides nature</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

2-9 Mettre en place de nouveaux itinéraires de découverte du paysage en campagne et en forêt pour tous publics Priorité 1

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Développer et améliorer le réseau de voies lentes et établir des connexions entre les villages et les communes pour la découverte des paysages à pied, à vélo, etc. - Développer des projets de balades didactiques et randonnées accessibles au plus grand nombre, alliant mobilité douce et découverte des patrimoines et paysages (ex. Projet natur'accessible, développement de balades "sonores" via l'application izi.TRAVEL, projet Train & sac à dos). - Développer des promenades locales par commune mettant en avant les paysages et patrimoine spécifiques (ex. : le patrimoine minier et l'évolution des paysages de Musson et Halanzy, le sentier des chauves-souris à Orval pour personnes en situation de handicap, une promenade des bancs réalisés par des artistes locaux à Saint-Léger, balade autour des crons, etc.). - Réaliser des petits dépliant de valorisation des points de vue paysagers. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre en produits touristiques valorisant les paysages et les patrimoines. - Maintenir l'état des chemins ruraux et les préserver pour le développement de la mobilité douce permettant la découverte des paysages. - Éviter, dans la mesure du possible, le bétonnage des chemins.
Outils à mobiliser : Dépliant touristique, panneau		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 3 O.S 7 Développer le tourisme nature et culture
Durée : En continu	Porteur(s) de l'action : PNG, MTG, SI	Partenaire(s) : Communes, FRW, CLDR, Fédération des Parcs naturels
Sources de financements : Vis mon village Projet mobilité de la CLE Natur'accessible Projet Train & sac à dos	Échelle : Pluricommunale (PNG)	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous

2-10 Mettre en place un observatoire du paysage

Priorité 2

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Sur base de l'observatoire du Paysage de l'Aménagement Foncier de Rouvroy-sud et au départ du Centre d'Interprétation du Paysage situé à Florenville, mettre en place des observatoires locaux du paysage sur le reste du territoire (lieux à définir). - Collecte de photographies anciennes (début 20^e siècle) et de photos des années 1970, 1980, 1990. - Communication via internet et réseaux sociaux. - Réalisation d'une brochure. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les éléments architecturaux patrimoniaux des paysages, témoins de l'identité gaumaise. 	
Outils à mobiliser : Archive, brochure, internet		Porteur(s) de l'action : PNG	Partenaire(s) : FRW, CLDR, MTG, SI, Communes, Musées, Citoyens
Durée : En continu	Échelle : Pluricommunale (PNG)		
Sources de financements : Frais de personnel PNG ?	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous		



Axe 3 – Gérer la dimension paysage dans l'organisation du territoire

3-1 Actualiser les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et Points et Lignes de Vue Remarquables (PLVR) Priorité 1

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Dresser à l'échelle du PNG, une nouvelle carte des périmètres d'intérêt paysager et des lignes et points de vue remarquables méritant une protection. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les paysages identitaires gaumais par l'actualisation des PIP et PLVR. - Éviter que certains des périmètres d'intérêt paysager anciens servent de frein à des développements pourtant acceptables d'un point de vue réellement paysager. - Réactualiser les PIP lors de tout SDC ou SDP et lors de la révision du Plan de secteur, sur base de critères paysagers.
		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Outils à mobiliser : Inventaire ADESA	Porteur(s) de l'action : PNG	Partenaire(s) : Communes, Fédération des Parcs naturels, FRW, CLDR, ADESA
Durée : 3 ans	Échelle : Pluricommunale (PNG)	
Sources de financements : Frais de personnel PNG	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous	

3-2 Participation du PNG au suivi de la mise en place d'outils d'aménagement du territoire

Priorité 2

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer de manière systématique le Parc naturel comme membre des comités de pilotage/d'accompagnement/de suivi dans le cadre de la réalisation d'outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme : schémas (SDP, SDC, SOL), guides (GCU), modification du plan de secteur, etc. pour mettre en place une stratégie paysagère de préservation des paysages non bâtis entre les villages. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la séparation entre les villages quand cela est encore possible malgré le plan de secteur : envisager, là où c'est nécessaire, une reconsidération du Plan de secteur par rapport à la situation actuelle et à l'enjeu paysager : utilisation des « dents creuses », limitations des extensions périphériques, etc. en favorisant la mise en place de Schéma de Développement Communal ou Schéma de Développement Pluricommunal.
		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</p>
<p>Outils à mobiliser : Établir une convention avec les communes du Parc</p>	<p>Porteur(s) de l'action : Communes</p>	<p>Partenaire(s) : PNG, MURLA</p>
<p>Durée : Continue</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p>	
<p>Sources de financements :</p>	<p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

3-3 Remises d'avis du PNG sur les demandes de permis ayant un impact paysager

Priorité 1

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter les communes afin qu'elles demandent l'accompagnement et/ou l'avis du PNG sur les permis ayant un impact paysager. - Rencontrer et conseiller les demandeurs et auteurs de projet avant dépôt du permis. - Remettre des avis avec recommandations afin d'intégrer au mieux les futurs bâtiments. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Toutes
Outils à mobiliser : Fiche de recommandations		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais
Porteur(s) de l'action : PNG	Partenaire(s) : Communes, SPW Territoire	
Durée : En continu	Échelle : Pluricommunale (PNG)	
Sources de financements : Frais de personnel PNG	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous	

3-4 Évaluer l'impact paysager de la mise en œuvre des Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) Priorité 2

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Dresser à l'échelle du PNG une évaluation paysagère des ZACC non encore mises en œuvre. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Réévaluer la mise en œuvre des ZACC du PNG à la lumière des critères paysagers et d'économie du sol. - Favoriser la mise en place de Schéma de Développement Communal ou Schéma de Développement Pluricommunal.
		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 2 O.S 3 Favoriser un aménagement et un urbanisme durables
Outils à mobiliser :	Porteur(s) de l'action : PNG	Partenaire(s) : MURLA, Communes
Durée : 1 an	Échelle : Pluricommunale (PNG)	
Sources de financements : Frais de personnel PNG	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous	

3-5 Accompagner l'intégration des bâtiments d'activité dans le paysage

Priorité 2

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Établir une fiche de recommandations pour l'intégration des bâtiments entrepreneuriaux dans les ZAE. - Réfléchir à l'intégration de la ZAE dans son contexte paysager. - Conseiller les demandeurs et les auteurs de permis dans les remises d'avis. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le maintien des petites entreprises artisanales dans leur contexte villageois dans la mesure du possible. - Renforcer l'intégration des nouveaux bâtiments dans le paysage en ZAE. - Intégrer une végétation et des essences en faveur de la biodiversité lors de tout nouveau projet de bâtiment d'activités ou de ZAE.
Outils à mobiliser : Fiche de recommandations, remise d'avis		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 2 O.S 3 Favoriser un aménagement et un urbanisme durables Axe 3 O.S 1 Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés
Durée : 1 an et en continu pour la remise d'avis	Porteur(s) de l'action : PNG	Partenaire(s) : MURLA, Idelux
Sources de financements : Frais de personnel PNG	Échelle : Pluricommunale (PNG)	
	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous	

3-6 Accompagner l'intégration des grands bâtiments non résidentiels à l'intérieur des tissus villageois Priorité 3

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Établir une fiche de recommandations pour l'intégration des extensions d'entreprise dans leur site originel villageois ou urbain. - Conseiller les demandeurs et les auteurs de permis dans les remises d'avis. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'intégration paysagère des moyennes surfaces commerciales. - Accompagner la création et les extensions de bâtiments d'activités dans les villages.
		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 2 O.S 3 Favoriser un aménagement et un urbanisme durables Axe 3 O.S 1 Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés
Outils à mobiliser : Fiche de recommandations, remise d'avis	Porteur(s) de l'action : PNG	Partenaire(s) : MURLA, Communes
Durée : 1 an et en continu	Échelle : Pluricommunale (PNG)	
Sources de financements : Frais de personnel PNG	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous	

3-7 Accompagner l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles dans le paysage

Priorité 1

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les zones agricoles de moindre impact paysager pouvant accueillir les nouveaux bâtiments agricoles. - Spécifier, pour le territoire du PNG, les recommandations pour l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles et l'entretien des abords des exploitations établies par le SPW (ouvrage « Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ») et y apporter des illustrations récentes. - Accompagner les agriculteurs dans l'accessibilité au foncier, dans des endroits de moindre impact paysager. - Accompagner les agriculteurs dans leurs plantations - Conseiller les demandeurs et les auteurs de permis dans les remises d'avis. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éviter l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles sur les rares sommets très en vue, surtout ceux situés dans des périmètres paysagers ou points ou lignes de vue remarquables : trouver des solutions pour l'insertion paysagère de nouvelles exploitations.
<p>Outils à mobiliser : Système d'Information Géographique (SIG), Pack biodiversité, fascicule, remise d'avis</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 2 O.S 3 Favoriser un aménagement et un urbanisme durables Axe 3 O.S 1 Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés</p>
<p>Durée : En continu</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : SPW Agriculture, SPW Territoire, CCATM, Communes, MURLA</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG Subvention « Plantation » - Yesweplant de la Région wallonne</p>	<p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : 13012 - 13013 – 13032 – 13050 - 13070</p>	

3-8 Créer des aménagements paysagers le long des routes

Priorité 3

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Définir les endroits potentiels à aménager et à valoriser. - Susciter des aménagements : plantations d'alignements d'arbres ou arbustes le long des routes régionales rectilignes, haies le long de la piste cyclable, bandes enherbées, etc. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Créer des aménagements paysagers le long des bords de routes régionales et le long des pistes cyclables
Outils à mobiliser : Circulaire des bords de route		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 4 Promouvoir des initiatives nouvelles en matière de mobilité
Durée : 3 ans	Porteur(s) de l'action : PNG / SPW : districts concernés ?	Partenaire(s) : SPW Mobilités Infrastructures, PNG
Sources de financements : Frais de personnel PNG Projet mobilité de la CLE SPW infrastructures ?	Échelle : Pluricommunale	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous

3-9 Gérer les panneaux publicitaires

Priorité 3

Description : <ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les panneaux publicitaires ayant un impact paysager. - Inventorier les règlements et outils gérant cette thématique. - Mettre en place une fiche de recommandations pour l'installation de panneaux publicitaires ou une charte. 		Recommandations concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Éviter la multiplication de panneaux publicitaires aux entrées des communes
		Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 2 O.S 3 Favoriser un aménagement et un urbanisme durables
Outils à mobiliser : Fiche de recommandations	Porteur(s) de l'action : PNG	Partenaire(s) : Communes, SPW, MURLA
Durée : 1 an	Échelle : Pluricommunale	
Sources de financements : Frais de personnel PNG	Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous	

3-10 Accompagner l'intégration des antennes relais de communication et des pylônes dans le paysage **Priorité 2**

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir une fiche de recommandations pour une intégration des antennes et pylônes et de leurs équipements techniques (ex. : veiller à toujours adosser un pylône de communication à une structure végétale haute, bois ou bosquet, etc.). 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une évaluation paysagère pour toute nouvelle implantation d'équipements (antenne, pylône) afin d'améliorer leur intégration dans le contexte paysager (prise en compte de la végétation existante, choix des couleurs, plantations supplémentaires, etc.) - Éviter l'implantation d'antenne relais de communication ou pylône dans des paysages trop ouverts - Veiller à l'intégration des éléments techniques et/ou bâtiments implantés à proximité des pylônes
		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG :</p> <p>Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais</p> <p>Axe 2 O.S 3 Favoriser un aménagement et un urbanisme durables</p>
<p>Outils à mobiliser : Fiche de recommandations, remise d'avis</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : Opérateurs de télécommunication, Communes</p>
<p>Durée : 1 an</p>	<p>Échelle : Pluricommunale</p>	
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	



Axe 4 – Enjeux énergétiques et gestion du paysage

4-1 Respecter l'architecture traditionnelle lors des projets de mise à jour énergétique

Priorité 2

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter et rassembler la recherche d'alternatives énergétiques sur les solutions d'isolation respectueuses des qualités patrimoniales de l'habitat traditionnel. - Diffuser l'information aux publics concernés dont la publication « Patrimoine et énergie – former, innover, dialoguer : les chemins durables » éditée par Ruralité Environnement Développement 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se référer à l'ouvrage édité par Ruralité Environnement Développement (voir MURLA) - Prendre en compte la question énergétique lors de projet de rénovation du bâti traditionnel tout en respectant la qualité patrimoniale.
<p>Outils à mobiliser : « Patrimoine et énergie – former, innover, dialoguer : les chemins durables » éditée par Ruralité Environnement Développement</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 2 O.S 5 Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie</p>
<p>Durée : 2 ans</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : MURLA, Gaume Énergies, Ruralité Environnement Développement</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

4-2 Développer des énergies renouvelables intégrées dans le paysage

Priorité 1

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un schéma global de développement des énergies renouvelables à l'échelle du PNG pour qu'il soit compatible avec les spécificités paysagères du PNG. - Réaliser un cadastre solaire (repérer, cartographier et quantifier les grandes toitures et espaces artificialisés disponibles à l'implantation de panneaux solaires). 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un schéma prospectif de valorisation des diverses sources d'énergies renouvelables « intégrées » aux paysages gaumais et en lien avec les enjeux de maintien de la biodiversité, etc. et les Plans d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat des communes. - Accompagner le secteur des énergies renouvelables pour qu'il tienne compte des aspects paysagers dès la conception de leurs projets.
<p>Outils à mobiliser : Système d'Information Géographique (SIG), Outils d'aménagement du territoire, etc.</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 2 O.S 5 Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie</p>
<p>Durée : 2 ans</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) :</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

4-3 Anticiper le développement des parcs éoliens sur le territoire du Parc et leur impact sur les paysages et la biodiversité

Priorité 1

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir, en concertation avec les communes et les acteurs du territoire, une carte reprenant les sites potentiels de développement des éoliennes en prenant en compte les enjeux spécifiques paysagers et de biodiversité. - Établir un document illustré mettant en évidence les recommandations liées à tout projet éolien sur le territoire du PNG. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune éolienne ne devra être admise au creux d'une dépression. Cette recommandation évitera de concurrencer le rapport paysager entre la hauteur des fronts de cuestas et les fonds de dépressions. - Interdire tout projet d'éoliennes dans les périmètres d'intérêt paysager. - Lors de tout projet éolien, prendre en compte dans le calcul de la distance aux zones d'habitats situées dans les dépressions, 4 fois la hauteur de l'éolienne augmentée de la différence d'altitude entre le pied du mât et la zone d'habitat.
<p>Outils à mobiliser : Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie Ligne de conduite de la Fédération des Parcs naturels</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 2 O.S 5 Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie</p>
<p>Durée : 2 ans</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : Communes, Fédération des parcs, promoteurs éoliens, DNF, DEMNA</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

4-4 Intégrer les panneaux photovoltaïques dans le paysage

Priorité 1

<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une fiche-conseils pour veiller à la bonne intégration des panneaux photovoltaïques. 		<p>Recommandations concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'implantation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments. - Pour des installations de champs de panneaux photovoltaïques au sol, privilégier les zones artificialisées (ex. : zones d'activités économiques, etc.) et éviter l'implantation de panneaux en zone agricole afin de préserver les terres productives. - Communiquer sur les bonnes pratiques en matière de conception et de gestion continue d'installations photovoltaïques.
<p>Outils à mobiliser : Fiche de recommandation</p>		<p>Lien(s) avec le Plan de gestion PNG : Axe 2 O.S 1 Faire connaître, protéger, mettre en valeur les patrimoines spécifiques et la physionomie typique des villages gaumais Axe 2 O.S 5 Promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie</p>
<p>Durée : 1 an</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNG</p>	<p>Partenaire(s) : SPW Agriculture, SPW Territoire, MURLA</p>
<p>Sources de financements : Frais de personnel PNG</p>	<p>Échelle : Pluricommunale (PNG)</p> <p>Territoire(s) ou faciès paysager(s) : Tous</p>	

5. Synthèse des actions

1. Synthèse des priorités

	Priorité haute (1)	Priorité moyenne (2)	Priorité faible (3)
Axe 1 - Maintenir l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les éléments qui caractérisent les paysages gaumais. • Maintenir l'espace agricole ouvert en évitant une intensification et une déprise agricole. • Restaurer d'anciennes parcelles agricoles. • Planter des « haies » d'essences indigènes tout en respectant l'identité paysagère. • Planter des vergers hautes-tiges pour renforcer la biodiversité. • Suivre l'application de l'étude paysagère de l'aménagement foncier de Rouvroy-Sud. • Renforcer la qualité écologique du territoire en veillant à respecter les spécificités des paysages gaumais. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la forêt comme élément structurant des paysages gaumais. • Préserver et maintenir les cours d'eau et les ripisylves, éléments majeurs dans nos paysages et maillon de la Structure Écologique Principale. • Maintenir les témoins naturels (ex. karst, mardelles, noues et bras morts, etc.) ou géomorphologiques anthropiques (ex. anciennes carrières) en y évitant des modifications de relief. • Maintenir l'identité paysagère des villages gaumais et limiter les extensions linéaires. • Maintenir les caractéristiques paysagères du bâti traditionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les arbres et linéaires de végétaux remarquables. • Préserver les usoirs ouverts. • Préserver les murs en pierre sèche.
Axe 2 - Valoriser et faire connaître les paysages gaumais	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser la connaissance de l'histoire et des spécificités des paysages agricoles. • Faire connaître les points de vue panoramiques remarquables et les paysages plus « intimes » aux habitants et touristes. • Faire découvrir les paysages et patrimoines spécifiques par des balades guidées. • Mettre en place de nouveaux itinéraires de découverte du paysage en campagne et en forêt pour tous publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître l'identité des villages gaumais. • Faire connaître le rôle des cours d'eau dans les paysages. • Développer des équipements d'information et de sensibilisation relatifs aux paysages. • Mettre en place un observatoire du paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le rôle de la forêt comme élément structurant des paysages gaumais et vecteur de nombreuses ressources. • Cartographier les éléments patrimoniaux des paysages et les faire connaître.

Axe 3 – Gérer la dimension paysage dans l'organisation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et Points et Lignes de Vue Remarquables (PLVR). • Remises d'avis du PNG sur les demandes de permis ayant un impact paysager. • Accompagner l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles dans le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du PNG au suivi de la mise en place d'outils d'aménagement du territoire. • Évaluer l'impact paysager de la mise en œuvre des Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC). • Accompagner l'intégration des bâtiments d'activité dans le paysage. • Accompagner l'intégration des antennes relais de communication et des pylônes dans le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'intégration des grands bâtiments non résidentiels à l'intérieur des tissus villageois. • Créer des aménagements paysagers le long des routes. • Gérer les panneaux publicitaires.
Axe 4 - Enjeux énergétiques et gestion du paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des énergies renouvelables intégrées dans le paysage. • Anticiper le développement des parcs éoliens sur le territoire du Parc et leur impact sur les paysages et la biodiversité. • Intégrer les panneaux photovoltaïques dans le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter de l'architecture traditionnelle lors des projets de mise à jour énergétique. 	

2. Synthèse des actions liées à la cartographie

	Action	Description
Axe 1 - Maintenir l'identité des paysages gaumais et du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> 1-1 Identifier les éléments qui caractérisent les paysages gaumais 	<ul style="list-style-type: none"> Dresser une cartographie présentant les éléments majeurs identitaires des paysages gaumais à préserver : cuestas, bandes boisées sommitales de fronts de cuestas, auréoles villageoises, terres labourables, terrassettes, plaines alluviales, noues et bras morts, sites géomorphologiques anthropiques et naturels, etc.
	<ul style="list-style-type: none"> 1-3 Inventorier les arbres et linéaires de végétaux remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> Identification, inventaire et cartographie des arbres remarquables et identitaires (arbres plantés ou rudéraux des bords de route, arbre ou groupe d'arbres accompagnant le petit patrimoine, les horlés, etc.).
	<ul style="list-style-type: none"> 1-8 Préserver et maintenir les cours d'eau et les ripisylves, éléments majeurs dans nos paysages et maillon de la Structure Écologique Principale 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographier le système hydrologique (cours d'eau + plaines alluviales) à enjeu paysager.
	<ul style="list-style-type: none"> 1-10 Maintenir les témoins naturels (ex. karst, mardelles, noues et bras morts, etc.) ou géomorphologiques anthropiques (ex. anciennes carrières) en y évitant des modifications de relief 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographier les sites géomorphologiques anthropiques et naturels connus et les spécifier au fur et à mesure des informations.
	<ul style="list-style-type: none"> 1-12 Maintenir l'identité paysagère des villages gaumais et limiter les extensions linéaires 	<ul style="list-style-type: none"> Établir une cartographie définissant les périmètres paysagers des villages gaumais pour éclairer les choix d'extensions encore possibles et établir des recommandations.
	<ul style="list-style-type: none"> 1-15 Préserver les murs en pierre sèche 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographier les murs en pierre sèche encore existants.
Axe 2 - Valoriser et faire connaître les paysages gaumais	<ul style="list-style-type: none"> 2-3 Faire connaître l'identité des villages gaumais 	<ul style="list-style-type: none"> Établir une cartographie des témoins architecturaux et urbanistiques des villages gaumais patrimoniaux (ex. : Chassepierre, Torgny, Gérouville, Lamorteau, Ruelle, Villers-sur-Semois, Willancourt, Buzenol, etc.).
	<ul style="list-style-type: none"> 2-4 Cartographier les éléments patrimoniaux des paysages et les faire connaître 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographier les éléments du patrimoine immobilier (passé et à venir) ayant une dimension paysagère comme par exemple les ponts, les églises, calvaires, vestiges miniers, murs en pierre sèche, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> 2-6 Faire connaître les points de vue panoramiques remarquables et les paysages plus « intimes » aux habitants et touristes 	<ul style="list-style-type: none"> Dresser à l'échelle du PNG, une carte reprenant les points de vue aménagés et à aménager ainsi que leur périmètre de gestion pour maintenir ouvert leur angle de vue.
Axe 3 – Gérer la dimension paysage dans l'organisation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> 3-1 Actualiser les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et Points et Lignes de Vue Remarquables (PLVR) 	<ul style="list-style-type: none"> Dresser à l'échelle du PNG, une nouvelle carte des périmètres d'intérêt paysager et des lignes et points de vue remarquables méritant une protection.
	<ul style="list-style-type: none"> 3-7 Accompagner l'intégration des nouveaux bâtiments agricoles dans le paysage 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographier les zones agricoles de moindre impact paysager pouvant accueillir les nouveaux bâtiments agricoles.
Axe 4 - Enjeux énergétiques et gestion du paysage	<ul style="list-style-type: none"> 4-2 Développer des énergies renouvelables intégrées dans le paysage 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un cadastre solaire (repérer, cartographier et quantifier les grandes toitures et espaces artificialisés disponibles à l'implantation de panneaux solaires).
	<ul style="list-style-type: none"> 4-3 Anticiper le développement des parcs éoliens sur le territoire du Parc et leur impact sur les paysages et la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Établir, en concertation avec les communes et les acteurs du territoire, une carte reprenant les sites potentiels de développement des éoliennes en prenant en compte les enjeux spécifiques paysagers et de biodiversité.

6. Acronymes et définitions

ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents

AFOM : Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

CATU : Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme

CCATM : Commissions Consultatives communales d'Aménagement du Territoire et Mobilité

CoDT : Code de Développement Territorial

CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial

GCU : Guide Communal d'Urbanisme

GRU : Guide Régional d'Urbanisme

LVR : Ligne de vue remarquable

PAEDC : Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat

PCA : Plan Communal d'Aménagement

PdS : Plan de secteur
PLVR : Points et Lignes de Vues Remarquables
PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
PNG : Parc naturel de Gaume
PVR : Point de vue remarquable
MAE : Mesures Agro Environnementales
MTG : Maison du tourisme de Gaume
ODR : Opération de Développement Rural
RGBSR : Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
RCB : Règlements Communaux de Bâtisses
RCU : Règlement Communal d'Urbanisme
RNA : Réserve Naturelle Agréée
RND : Réserve Naturelle Domaniale
RUE : Rapports Urbanistiques et Environnementaux
SDC : Schéma de Développement Communal
SDP : Schéma de Développement Pluricommunal
SDT : Schéma de Développement Territorial
SEP : Structure Écologique Principale
SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique
SIC : Site d'Importance Communautaire
SOL : Schéma d'Orientation Local
SSC : Schéma de Structure Communal
UPD : Unité de Production Décentralisés
ZHIB : Zone Humide d'Intérêt Biologique
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

7. Annexes

1. Territoires et faciès paysagers

Ces deux ensembles sont divisés en territoires paysagers, eux-mêmes divisés parfois en faciès. Sur le territoire du Parc naturel, on recense les territoires et faciès suivants (du nord au sud) :

- **Ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale (12)**
 - **Territoire des méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (12040)**
 - **Territoire des bordures forestières du plateau ardennais (1206)**
 - Faciès de la bordure méridionale du plateau ardennais (12062)
- **Ensemble des côtes lorraines (13)**
 - **Territoire de la dépression de la Semois (1301)**
 - Faciès de la Haute Semois (13012)
 - Faciès de la Moyenne Semois (13013)
 - **Territoire des vallonnements de revers de côtes (1303)**
 - Faciès de la forêt sinémurienne (13031)
 - Faciès des vallonnements agricoles du Lias (13032)
 - **Territoire de la dépression de pied de côte de la Vire et du Ton aval (13050)**
 - Faciès de la Gaume des « tuiles canal » (13051)
 - Faciès de la Gaume de la minette (13052)
 - **Territoire du revers du Pays Haut lorrain (13070)**

2. Plan de gestion du Parc naturel de Gaume

Les grandes orientations stratégiques définies dans le plan de gestion sont résumées autour de 4 grands axes de travail et d'objectifs opérationnels liés, comme repris sur le tableau synthétique ci-dessous :

Axe	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1		
Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel	1. ACCUEILLIR ET RESTAURER LA BIODIVERSITE	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des usages socio-économiques avec des débouchés viables • Restaurer et gérer les biotopes en y ajoutant les aspects éducation et sensibilisation • Observer et gérer un suivi du milieu naturel
	2. SENSIBILISER LA POPULATION A LA BIODIVERSITE	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le citoyen à la nature ordinaire • Promouvoir et coordonner les outils de gestion communaux favorables à la biodiversité • Renforcer le rôle des écoles dans la sensibilisation • Faire (re)découvrir les balades natures
2		
Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire	1. FAIRE CONNAITRE, PROTEGER, METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES SPECIFIQUES ET LA PHYSIONOMIE TYPIQUE DES VILLAGES GAUMAIS	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder l'habitat traditionnel • Inventorier et réhabiliter le petit patrimoine • Réaliser des outils de connaissance et de gestion des paysages • Sensibiliser la population à la richesse de son environnement immédiat
	2. RECOMPOSER L'HOMOGENEITE DE L'HABITAT GAUMAIS EN INTEGRANT LE NOUVEAU DANS L'ANCIEN	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'évolution passée, actuelle et à venir de l'urbanisme en Gaume • Rédiger des outils d'urbanisme et d'architecture spécifique au territoire • Diffuser des conseils pour une bonne intégration du nouveau dans l'ancien
	3. FAVORISER UN AMENAGEMENT ET UN URBANISME DURABLES	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une réflexion et une coordination supra-communale en aménagement du territoire et politique du logement • Intégrer le secteur privé dans la valorisation du territoire

<p>4. PROMOUVOIR DES INITIATIVES NOUVELLES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à la mise en place d'un urbanisme durable • Développer les parcours de mobilité douce • Valoriser la ligne ferroviaire Florenville-Virton-Luxembourg • Promouvoir le covoiturage sur le territoire • Inventer encore des initiatives en matière de services publics et de proximité
<p>5. PROMOUVOIR DES INITIATIVES NOUVELLES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter au développement des énergies renouvelables • Approfondir le cadastre sur la consommation et la production d'énergie renouvelable • Organiser des formations à l'utilisation rationnelle de l'énergie • Intégrer dans les nouvelles constructions la composante énergétique • Accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement

3

Développement rural et socio-économique

<p>Activités économiques locales :</p> <p>1. PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE LOCALE EN LIEN AVEC LES ORGANISMES SPÉCIALISÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la réimplantation des services et commerces dans les villages • Faire connaître le savoir-faire local • Soutenir la création d'entreprises
<p>Activités économiques locales :</p> <p>2. EXPLOITER DANS UNE VISION DURABLE LES RESSOURCES LOCALES (BOIS, PIERRE, EAUX, ETC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'écoconstruction et les matériaux locaux dans les équipements • Promouvoir les produits de nos forêts et aider la filière bois • Développer des synergies entre les communes par rapport aux eaux gaumaises
<p>Agriculture :</p> <p>3. DÉVELOPPER LES FILIÈRES LOCALES ET LES CIRCUITS COURTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les productions agricoles, créer des filières complètes de l'amont à l'aval • Diversifier les productions agricoles, rechercher de nouvelles filières agricoles et maraichères • Créer et promouvoir un label « Origine Gaume »
<p>Agriculture :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants des villages aux réalités de vie des agriculteurs

4. EDUQUER LES CITOYENS AU MONDE AGRICOLE GAUMAIS, AMELIORER LES LIENS ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES CITOYENS	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les possibilités d'aide bénévole aux fermiers • Améliorer l'image de l'agriculture • Faire du Parc Naturel un porteur de parole des agriculteurs
Agriculture : 5. FACILITER L'INSTALLATION DES JEUNES ET LA REPRISE DES EXPLOITATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le travail des femmes dans les fermes gaumaises • Mutualiser les moyens de production et d'organisation du travail en agriculture • Faciliter l'accès des jeunes agriculteurs à la terre
Tourisme : 6. UTILISER LA GASTRONOMIE LOCALE COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuer la promotion de nos produits phares • Rassembler un maximum de produits de terroir • Promouvoir les produits du Parc Naturel à Bruxelles • Organiser des manifestations
Tourisme : 7. DEVELOPPER LE TOURISME NATURE ET CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner, développer et promouvoir les itinéraires de randonnée • Favoriser la coordination des guides de terroir et améliorer les compétences linguistiques et historiques • Promouvoir la découverte de la nature, des paysages et des jardins • Valoriser le patrimoine matériel et immatériel • Développer et promouvoir l'offre d'hébergement touristique
Vie associative et culturelle : 8. FAIRE CONNAITRE ET COORDONNER L'OFFRE CULTURELLE GAUMAISE	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître la large offre culturelle gaumaise, par le biais de divers canaux internes et externes • Mieux connaître le patrimoine immatériel de la Gaume (coutume, folklore) pour le transmettre aux jeunes • Coordonner et développer le réseau des activités culturelles du territoire

4

1. COORDONNER LES ACTIONS, ÉCHANGER LES INFORMATIONS, METTRE EN RÉSEAU
2. COLLABORER AVEC LES AUTRES PARCS NATURELS

3. Les réunions participatives dans le cadre de la réalisation du Plan d'actions

Les réunions participatives se sont déroulées très éloignées dans le temps en raison du contexte sanitaire. Elles ont permis de réunir élus, CCATM et CLDR notamment grâce au soutien de la FRW.

Pour chaque consultation, une animation spécifique a été réfléchiée et mise en œuvre en collaboration avec la FRW. L'animation reposait sur les principes du « World café » : des tables thématiques animées avec des participants répartis en groupe circulant d'une table à l'autre où il était demandé aux participants de formuler des pistes d'actions les plus concrètes et précises possibles. La Covid a ralenti le rythme de ces réunions et les dernières ont dû être organisées en visio.

Ces réunions ont permis de conforter les idées d'actions déjà émises dans les recommandations de la Charte paysagère et d'en proposer de nouvelles.

Les réunions ont eu lieu en présentiel ou en visio :

- Saint-Léger, le 9 mars 2020 – 8 participants
- Florenville, le 9 septembre 2020 – 15 participants
- Rouvroy, le 30 septembre 2020 – 11 participants
- Musson, le 14 octobre 2020 – 16 participants
- Meix-devant-Virton, le 22 février 2021 – 16 participants
- Aubange, le 17 juin 2021 – 10 participants
- Virton – à venir
- Tintigny – à venir
- Etalle – à venir